

40 - Conférence locale de la vie étudiante du bassin de vie de Besançon - Prolongation de la convention

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Depuis la rentrée universitaire de septembre 2013 a été mise en place une instance de concertation et de coordination des politiques de vie étudiante. Elle se compose d'un «comité de site», coordination permanente entre le CROUS, l'UFC, l'ENSM, le Rectorat, la Ville et la Région, qui anime une Conférence Locale à laquelle sont conviés tous les acteurs de la vie étudiante : représentants de tous les établissements d'enseignement post-bac, élus étudiants de ces établissements, autres acteurs contribuant à la vie étudiante. Le secrétariat et l'animation du dispositif ont été assurés par une chargée de mission recrutée par le CROUS du 23 septembre 2013 au 23 juillet 2014. Le coût en a été supporté à 60 % par la Ville et 40 % par la Région, sous la forme de subventions versées au CROUS. La partie à la charge de la Ville se monte à 23 000 €.

L'objet de ce dispositif expérimental n'est pas de se substituer aux porteurs de projets et acteurs existants mais de coordonner les initiatives et de faciliter les actions collectives, par le recueil et la diffusion des informations, la structuration de réseaux formalisés et par une réflexion commune en prenant en compte l'implication des étudiants, afin de permettre de mutualiser, d'encourager, de proposer les actions les plus pertinentes.

Depuis la rentrée 2013, un réseau de la vie étudiante bisontine a commencé à se formaliser.

Les partenaires du «comité de site» se sont réunis régulièrement pour piloter la démarche. Deux réunions de la conférence locale se sont tenues. Le 30 janvier ont participé plus de 70 professionnels et étudiants, la seconde le 13 juin a réuni plus de 50 participants. Entre ces deux dates 3 groupes de travail se sont réunis 2 fois chacun. Une partie de ces différentes rencontres a été consacrée à des tours de table pour présenter les actions et projets des uns et des autres. Elles ont ainsi permis aux professionnels opérationnels de mieux identifier et parfois même de découvrir les missions et fonctions de chacun. Elles ont mis en lumière l'intérêt des participants pour décloisonner les services et les institutions, afin d'avoir une vue globale de la vie étudiante et de partager connaissances et savoir-faire pour s'inspirer des plus efficaces, ainsi que leur envie d'accroître leurs contacts professionnels. Un annuaire des acteurs de la vie étudiante a été diffusé et mis en ligne sur le site Internet du CROUS et des rencontres d'actualité régulières seront organisées l'an prochain.

Ce dispositif a commencé à dégager des perspectives concrètes :

Les groupes de travail ont échangé sur trois thèmes :

- 1 - Accueil, lieux de vie et parcours de vie
- 2 - Bien-être
- 3 - Information et coordination,

en se plaçant à chaque fois dans la perspective de la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Ils ont permis de dégager plusieurs axes de travail : un premier autour des rythmes de vie des étudiants et du besoin de coordonner les différents horaires (emplois du temps changeants, horaires d'ouverture des services de vie étudiante, horaires des transports...). Un second concerne l'implication d'étudiants-relais et autres correspondants ou tuteurs, dans l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation vers des interlocuteurs identifiés pour les questions de vie étudiante. Enfin sont en projet un agenda commun et unifié de la vie étudiante, des actions concernant la prévention des addictions, ou encore l'accès aux jobs étudiants dans des conditions qui ne pénalisent pas la réussite. Ces différents thèmes ne sont évidemment pas limitatifs.

Besançon avec 20 000 étudiants et élèves dans le supérieur est le plus grand site universitaire de la région. La qualité de la vie étudiante dans ce bassin de vie est un enjeu non seulement pour la Ville et l'Agglomération mais aussi pour l'ensemble du territoire régional. La mise en place d'une gouvernance locale de la vie étudiante s'inscrit dans le schéma régional de la vie étudiante. De plus, les rapprochements interrégionaux en cours interrogent tous les acteurs de l'enseignement supérieur. Les étudiants ont besoin, face à des changements de repères, d'une identification claire des ressources de proximité de chaque bassin de vie. La coordination bisontine doit y contribuer. De l'avis des membres du «comité de site», le travail de la chargée de mission, interlocuteur identifié de tous les acteurs, a permis de créer une cohérence pour faciliter, à travers l'établissement des contacts et la mise en place du réseau, une orientation pragmatique vers des collaborations concrètes. C'est pourquoi il est proposé de reconduire pour l'année universitaire 2014-2015 le dispositif expérimental existant, le temps d'achever la construction du réseau et de lui donner un fonctionnement stabilisé.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à prolonger la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, la Région de Franche-Comté, le Rectorat de l'Académie de Besançon, le CROUS de Besançon, l'Université de Franche-Comté et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, pour la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante,
- attribuer au CROUS une subvention de 23 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004,
- signer la convention y afférant.

«M. Laurent CROIZIER : Tout d'abord certaines remarques aux questions auraient dû être posées en commission mais on a eu le document le jour même donc vous m'excusez par avance. Même si j'ai beaucoup de difficultés à comprendre pourquoi vous n'avez pas défendu avec plus de fermeté le maintien du Lycée Professionnel Montjoux à Besançon, je pense que nous serons d'accord sur le fait que la vie étudiante est une richesse pour notre ville. Ce rapport précise que les acteurs de l'enseignement supérieur de notre région ont fait le choix de s'associer afin de coordonner les politiques de la vie étudiante. J'aurais aimé que le rapport fasse une évaluation plus précise de ce que la création de ce poste a permis de réaliser concrètement, nous n'avons que très peu d'informations pour savoir si par exemple ces actions nécessitent un temps plein. Dans la mesure où l'ensemble des actions réalisées par cette personne s'inscrivent dans le cadre d'un schéma régional de la vie étudiante et que l'université n'est pas une compétence municipale, est-ce que le financement à 60/40 Ville/Région ne devrait pas être inversé et quid de ce poste une fois la communauté d'université d'établissement installée ? A-t-il vocation à être pérennisé et avec quel financement ? Et cependant s'agissant d'un dispositif expérimental, il me semble effectivement judicieux de poursuivre pour observer ses effets au-delà d'une seule année. Enfin et pour l'ironie, pour la boutade, je note au passage que vous êtes d'une efficacité redoutable puisque dans votre programme électoral de mars 2014 vous proposiez la mise en place d'une conférence locale de la vie étudiante et on apprend dans ce rapport qu'elle s'est tenue en janvier 2014.

M. LE MAIRE : C'est plus vite que l'éclair.

M. Anthony POULIN : Rapidement, d'abord je m'excuse et on s'est excusé en commission pour l'arrivée tardive du rapport. Je me tenais disponible pour répondre à vos questions, je constate juste que je n'ai eu aucune question en amont du Conseil Municipal, donc les questions étant posées ici je vais essayer de vous répondre rapidement en vous disant que le schéma régional de la vie étudiante préconisait le fait que les collectivités, notamment la Ville de Besançon mette en place ce comité de bassin, ce comité de site pour parler de la vie étudiante et pour coordonner l'action des acteurs, qu'ils se connaissent mieux et qu'ensemble ils puissent envisager des pistes d'actions cohérentes et responsables sans que les actions soient morcelées pour plus d'efficacité. On est ici, avec cette

conférence locale de la vie étudiante, à terme sur de l'efficience. Ensuite sur le dispositif et la pérennité de ce dispositif, la Ville n'a pas forcément vocation à rester sur cet équilibre et ce montage financier à terme et bien sûr que la question se posera mais nous serons très vigilants quant au fait qu'une telle structure puisse exister, tout dépend par qui elle sera portée ensuite et que les étudiants puissent y être associés au maximum aux différentes réflexions.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Des abstentions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (3 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. SCHAUSS et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.